Le Plessis-Bouchard

ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024

INSCRIPTIONS :

ACCUEILS DE LOISIRS
RESTAURATION SCOLAIRE
ET ÉTUDES SURVEILLÉES

Les inscriptions des enfants aux services municipaux des accueils de loisirs, de la restauration scolaire et des études surveillées pour la rentrée scolaire 2023/2024 doivent être effectuées auprès du service multi-prestations de la mairie, avant le 13/07/2023.

CONSULTATION DES DOCUMENTS :

SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE : http//: **www.ville-le-plessis-bouchard.fr**
Chemin d'accès : rubrique Enfance-Jeunesse-Education/ les tarifs périscolaires

- Règlement intérieur des accueils de loisirs /restauration scolaire
- Calendrier des périodes d'inscriptions aux accueils de loisirs
- Règles de vie communes aux différentes structures
- Le livret des tarifs 2023

1. LES DOCUMENTS À RETOURNER :

- 2 exemplaires de la fiche sanitaire commune aux accueils de loisirs, à la restauration scolaire et aux études surveillées dûment complétés et signés avec une photo récente de l'enfant sur chaque exemplaire
- **Photocopie des vaccins de l'enfant (obligatoirement mis sous enveloppe)**
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Véolia, EDF, hors facture téléphonique)
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité pour chaque enfant
- **Pour toute inscription (obligatoire)**
  - Photocopie de la feuille d'imposition déclarative 2023 Revenus 2022 (Vie maritale : transmettre les deux feuilles d'imposition)
  - Justificatif du versement des allocations familiales de janvier à décembre 2022 où relevés de compte

→ **Possibilité d'adresser le dossier complet, fiche sanitaire avec les justificatifs, par mail (pdf), la commune se réservant le droit de demander les originaux.**

→ **Les dossiers incomplets ne seront pas enregistrés.**
L'accès aux réservations sur le portail famille sera ouvert dès le 21 Août 2023 uniquement, aux familles ayant transmis leur dossier complet.

Δ Attention : Modifications des modalités de réservations à compter du 21 août 2023. Toutes les réservations sont à saisir sur le portail famille : la restauration scolaire, les accueils des matins et soirs et des mercredis. Toutes les réservations, modifications ou annulations peuvent être effectuées jusqu'au vendredi 16h de la semaine précédente. Si vous ne disposez pas d'une clé enfance pour créer votre compte, merci de vous rapprocher du service multi-prestations. Toutes fréquentations sans réservations seront majorées de 100%.

3 bis, rue Pierre Brossolette – BP 30 029 LE PLESSIS-BOUCHARD – 95131 FRANCONVILLE CEDEX
Bureaux fermés le samedi et le mercredi après-midi - ☎ 01.34.13.71.39
mairie@leplessisbouchard.fr – www.ville-le-plessis-bouchard.fr